



COMMISSION REGIONALE MEDICALE PV n°1 du vendredi 18 janvier 2019.

Présents: Dr Abdoukarim ABAINE, Baco Moussa ABDELKADER.

Assistent : Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général), Mariamou SAINDOU (Responsable Licences).

Ordre du jour:

- Composition de la commission.
- Mise en place du bureau.
- Mise en place de la commission.
- Traitement des demandes de surclassement.

Composition de la commission

Pour la saison 2019, la commission sera composée des deux membres (02) ci-dessous.

- Docteur Abdoukarim ABAINE (Médecin et membre du Comité de Direction),
- Baco Moussa ABDELKADER (Professionnel médical et membre du Comité de Direction)

Mise en place du bureau

Le Président de la commission doit être Médecin

- 1 Président. ⇒ **Président** : Docteur Abdoukarim ABAINE.
- 1 secrétaire général. ⇒ **Secrétaire Général** : Baco Moussa ABDELKADER.

Mise en place de la commission

La commission se réunira toutes les semaines en début de saison pour traiter les demandes de surclassement. Puis tous les 15 jours en fonction des dossiers à traiter.

Le nombre de réunion sera également fonction des dossiers à traiter.

Les réunions de la commission auront lieu les vendredis à 14h30.

La commission rappelle aux clubs qu'ils peuvent la solliciter pour des questions médicales. Il suffit pour cela d'envoyer un courriel à la Ligue à l'adresse ligue@mayotte.fff.fr à l'attention de la CRM. Une réponse sera donnée dans les brefs délais.



Traitement des demandes de surclassement.

La commission prie les dirigeants de clubs de bien vouloir anticiper leur demande. Une demande de surclassement nécessite une étude et la CRM doit prendre le temps nécessaire pour vérifier chaque dossier. La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux joueurs suivants :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Mutations pour suite à donner.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
Mme WIRDANI Irna N° licence : 2 547 182 781	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 27/04/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme AHMED Saandia N° licence : 2 548 273 867	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 20/07/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme. MADI Samya N° licence : 2 547 588 741	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 07/09/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme RAMA Anrafati N° licence : 2 547 544 741	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 09/11/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme BACO Naoumy N° licence : 2 547 576 655	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 08/03/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme DARMI Nadjina N° licence : 2 548 610 527	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 22/09/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme ATTOUMANI Malika R N° licence : 2 547 576 658	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 21/02/2003 U16F	Seniors Féminine
Mme. SAID Moudhoianti N° licence : 2 547 576 566	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 31/12/2002 U17F	Seniors Féminine
Mme. MALIDI Ishma N° licence : 9 602 198 924	BANDRELE FOOT Affiliation : 563 963	Née le 28/03/2003 U16F	Seniors Féminine
M. MOUSSA Moussa N° licence : 2 547 585 136	MAKOULATSA FC Affiliation : 582 087	Né le 01/02/2002 U17	Seniors
M. SAID Fayaz Aboudou N° licence : 9 602 58 6233	MAKOULATSA FC Affiliation : 582 087	Né le 04/04/2002 U17	Seniors

Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

La commission prie les dirigeants de clubs de bien vouloir anticiper leur demande. Le traitement d'un dossier médical nécessite une étude et la CRM doit prendre le temps nécessaire pour vérifier chaque dossier. La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du médecin ayant signé le dossier.



Lors de la saison 2018, la CRM avait été souple sur l'examen ophtalmologique. Ce qui ne sera pas le cas cette saison. La CRM invite tous les arbitres à déposer des dossiers complets pour être traités. **Pour le respect du secret médical, le dossier devra être adressé à la Ligue sous pli confidentiel à l'attention de la Commission Régionale Médicale.**

Tout dossier médical incomplètement rempli sera IRRECEVABLE et retournera à l'expéditeur. Pour éviter de voir son dossier refusé, il faut :

- Remplir le questionnaire médical confidentiel page 2 du dossier (**sans rature svp**)
- Fournir OBLIGATOIREMENT l'E.C.G, le tracé et son interprétation médicale

L'ECG EST OBLIGATOIRE.				
Joindre le tracé et son interprétation médicale <i>(L'INTERPRÉTATION AUTOMATIQUE N'EST PAS VALABLE)</i>				
ELECTROCARDIOGR AMME (ECG)	Homme	Nombre facteurs de risque hors âge	Période	A effectuer
		-	Jusqu'à 35 ans	ECG de base au premier examen
= 0 ou 1	De 35 à 50 ans	= 2 ou +	ECG tous les 5 ans	
			ECG+ épreuve d'effort tous les 2 ans	
	De 51 ans à +	ECG+ épreuve d'effort à visée cardiologique tous les 2 ans		
		ECG + épreuve d'effort à visée cardiologique tous les ans		
Femme	-	-	ECG de base au premier examen	

L'examen ophtalmologique (5items), pratiqué par un Médecin **OPHTAMOLOGUE** est OBLIGATOIRE :



La première année de l'arbitrage



Tous les 4 ans après 35 ans

La CRM rappelle aux Arbitres que l'Orthoptiste est habilité à faire l'examen ophtalmologique.

Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
M. BACAR Ismael N° licence :	FMJ VAHIBE Affiliation : 582 512	R4	FAVORABLE
M. SAID Ihoïni N° licence : 2 546 846 369		R3	FAVORABLE
M. RATAMI Said N° licence : 9 602 250 712		R4	FAVORABLE
M. HOUSSEYN Houmadi N° licence : 2 546 853 448		R1	FAVORABLE
M. HOUMADI SARMAN Anzize N° licence : 2 548 277 371		R4	FAVORABLE
M. AHAMDI El-zam N° licence : 2 546 865 273		Stagiaire	FAVORABLE



M. MAHAMOUD Attoumani Ousseni N° licence : 2 546 879 404	FC DEMBENI		FAVORABLE
M. ALI Salime N° licence : 2 546 879 409	Affiliation : 551 208	R2	FAVORABLE
M. ANGATAHI Baywatch N° licence : 2 548 608 978	EFF HAMJAGO Affiliation : 581 586	R4	FAVORABLE
M. ALI Issoufou N° licence : 2 546 887 001	ASC ABEILLES Affiliation : 542 930	R4	FAVORABLE
M. BROSSIER Hervé N° licence : 2 368 013 816	PAMANDZI SC Affiliation :		FAVORABLE
M. MPELEKE Wildane N° licence : 2 547 180 884	OLYMP. MIRERENI Affiliation	R1	FAVORABLE
M. ABDALLAH BAMANA Salas N° licence : 2 547 447 750	AS SADA Affiliation : 538 249	R1	FAVORABLE
M. SAID Maoulida N° licence : 1 896 523 208	FMJ VAHIBE Affiliation: 582 512	Stagiaire	FAVORABLE
M. ABDALLAH Ahamadidine N° licence : 2 546 254 642	USCP ANTEOU Affiliation : 542 924	R1	FAVORABLE
M. YOUSOUF Said N° licence : 2 547 182 695	AJ KANI KELI Affiliation : 542 903	R4	FAVORABLE
M. AHAMADI M'SA Ankidine N° licence : 2 548 303 333	ENFANT DU PORT Affiliation :	R4	FAVORABLE
M. CHADHOULI Osseni N° licence : 2 547 159 869	OLYMP. MIRERENI Affiliation	R4	FAVORABLE
M. HASSANI Nassuifidine N° licence : 520 925 324	ASJ MOINATRINDRI Affiliation : 545 343	R1	FAVORABLE
M. AHMED Anliyachourtu Bacar N° licence : 2 548 301 905		Stagiaire	FAVORABLE
M. RIDJALI BACAR N° licence : 2 546 996 521	OLYM. TSOUNDZOU Affiliation : 563 888	R1	FAVORABLE
M. HOUMADI Himida N° licence : 2 547 911 171		R4	FAVORABLE
M. SAID ALI Said Assane N° licence : 2 547 568 176		R3	FAVORABLE
M. DOUHOUCINA Liade N° licence : 2 546 848 272		R1	FAVORABLE
M. ATTOUMANI Ibrahime N° licence : 2 547 570 995	NDREMA CLUB Affiliation : 582 504	R4	FAVORABLE
M. HOUMADI ABOUTOIH I Bourahima N° licence : 2 547 572 480		R4	FAVORABLE
M. SAID Bourhane N° licence : 2 546 843 203	ENF. DE MAYOTTE Affiliation : 542 086	R1	FAVORABLE



La Commission insiste sur les points suivants :

- L'interprétation de l'E.C.G doit OBLIGATOIREMENT porter le nom de l'Arbitre consulté.
- Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.
- Tout dossier incomplet sera refusé.

Prochaine réunion

Président

Dr Abdoukarim ABAINE

Secrétaire général

Baco Moussa ABDELKADER

